

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 84 (1987)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Société romande d'apiculture

## Assemblée des délégués du 21 mars 1987

Samedi 21 mars 1987, à 10 heures, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal d'avril 1986, pages 109 à 114).
4. Rapport du président.
5. Finances:
  - a) comptes 1986;
  - b) rapport de la Commission de vérification;
  - c) budget 1987;
  - d) désignation des sections vérificatrices des comptes 1987: Sion, Val-de-Ruz, Vallée de Joux;
  - e) fixation de la cotisation 1988.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Concours des ruchers.
8. Renouvellement au comité des mandats de MM. Joseph

Girard (et non Paul Girod comme annoncé par erreur) et Fernand Métrailler.

9. Election au Comité central d'un délégué de la Société genevoise d'apiculture en remplacement de M. Philippe Laperrousaz, démissionnaire.
10. Honorariat.
11. Demande de subvention des fédérations.
12. Apimondia.
13. Vœux des sections.
14. Propositions individuelles.

### 1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

La 111<sup>e</sup> assemblée des délégués est ouverte à 10 heures par le président M. Antoine Rosselet.

Les 7 fédérations sont représentées.

139 participants, dont le président d'honneur, 16 membres d'honneur, 6 invités, 107 délégués et le Comité central.

En ouvrant la séance, le président s'assure que la procédure est conforme et les pouvoirs respectés.

Le président se plaît à relever la présence de notre président d'hon-

neur, M. Robert Bovey, de M. Hans Jutzi représentant la Division fédérale de l'agriculture, de M. H. Schneider, ancien membre du groupe technique d'élevage, de M. Karl Wyder, représentant la VDSB, du D<sup>r</sup> Marco Bosia, président de la STA, de M. Paul Sergy, directeur de l'UCAR à Gland, de M. Georges Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie.

Excusés: M. le D<sup>r</sup> Hans Wille et MM. Charles Maquelin de la section apicole du Liebefeld, et Jean-Pierre Freléchoud, président de la Fédération du Jura; les membres d'honneur MM. Victor Bohnet, Auguste Merminod, Georges Huguenin, Théo Muller et Otto Schmid, ainsi que MM. les représentants de la Société de la Gruyère.

Les membres disparus au cours de cette année ne sont pas oubliés; quelques instants de recueillement leur sont consacrés.

Il est rappelé que

- a) les délégués ont le droit de vote ainsi que les membres du Comité central, sauf, pour ces derniers, sur les sujets relatifs à la gestion de la société;
- b) les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit pour cette assemblée:

Fédérations	
Vaudoise	43 délégués
Valaisanne	17 délégués
Fribourgeoise	16 délégués
Neuchâteloise	13 délégués

Jura	8 délégués
Jura bernois	5 délégués
Genevoise	5 délégués

## 2. Désignation des scrutateurs

**Décision:** MM. Bula, Gander, Horner et Magnenat.

## 3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal d'avril 1986, pages 109 à 114)

**Décision:** adopté.

## 4. Rapport du président

Le président retrace en termes très concis le déroulement des travaux administratifs de l'exercice écoulé.

Il est aussi relevé que les contraintes imposées au Laboratoire fédéral de recherches en matière apicole au Liebefeld dans le cadre des restrictions et réorganisation fédérales créent quelques inquiétudes quant au bon déroulement de ses tâches.

- a) Le comité SAR a demandé pour sa part que les nouvelles directives impliquent des conseils pratiques dudit laboratoire;
- b) le maintien de la formation des moniteurs et des vulgarisateurs;
- c) le maintien du contrôle du miel et de la radioactivité;
- d) le maintien de la sélection des reines, de leurs lignées et de leur évaluation.

(Implicitement, cela laisserait entendre la disparition de ces différents points, la suppression d'un poste de travail, par exemple celui du D<sup>r</sup> Ch. Maquelin, dont les travaux sont fort appréciés.)

Il semblerait que d'un seul revers de la main tout l'acquis de ces dernières années soit effacé.

Un autre sujet qui préoccupe le CC est la qualité des miels et leur écoulement.

Diverses réunions ont eu lieu dans différentes directions, de l'Office fédéral de l'agriculture à la Centrale des miels à Gland, en passant par les grands négociants (Coop, Denner, Migros, etc.).

La promotion de la vente des miels à grande échelle, au niveau suisse, impliquerait un investissement de l'ordre d'un franc par kilogramme produit.

La FSSA examine la possibilité d'imposer aux importateurs l'acquisition d'un certain pourcentage de miels suisses par rapport aux importations de l'année précédente. En fait, elle estime que les miels excédentaires devraient être pris en charge par les importateurs au prix normal abaissé de 10% (les difficultés rencontrées à l'UCAR disparaîtraient). Ce procédé serait supportable, vu le tonnage de miels importés.

L'effet de la publicité serait modeste. La grande majorité des miels produits est vendue directement à la clientèle particulière. Le rapport apiculteur-client est le meilleur gage de confiance.

La qualité des miels et leur présentation resteront des facteurs très importants dans l'écoulement des productions.

Le Comité central a déjà étudié plusieurs propositions et dossiers; d'autres études seront poursuivies. La réponse sera globale.

La Télévision romande a proposé, par exemple, de tourner plusieurs métrages consacrés à différents sujets apicoles. Des cassettes vidéo seraient éditées et remises aux sociétés pour documentation ou instruction. Les sujets plus généraux seraient diffusés au grand public.

Pour entrer en matière, la TV romande demande au départ une mise de fonds de 100 000 francs. Dès lors, par rapport au résultat recherché, cette orientation s'édulcore d'elle-même.

La possibilité de s'affilier à Agro Suisse paraît une solution fiable. Les contacts se poursuivent dans cette voie.

A la fin de son rapport, le président s'assure néanmoins par un sondage si l'état d'esprit du comité est le même que celui des délégués.

Questions:

Etes-vous d'accord d'investir 1 franc par kilo de miel produit?

Réponse: Non.

Etes-vous favorable à une réduction de prix de 10% sur les miels de surplus?

Réponse: Non.

Seriez-vous d'accord qu'une étude publicitaire importante dans le cadre romand soit entreprise ?

Réponse: Aucune.

Le président remercie les délégués qui, grâce à ce sondage, orientent et confortent le comité dans ses études.

## 5. Finances

a) Comptes 1986.

**Décision:** Approuvés.

b) Rapport de la Commission de vérification.

**Décision:** Le rapport figurant dans le journal de mars 1987, page 62, est approuvé.

Avant de poursuivre, lecture est faite d'une correspondance de la dite commission. Plusieurs remarques sont faites et des solutions sont proposées pour l'avenir.

- Le déficit 1986 est plus important qu'annoncé (908 fr. 86). La différence a été prélevée dans le compte Propagande (au total 7354 fr. 59).

- Regrouper les services bancaires le plus près possible du domicile du caissier central.

- Au vu des erreurs renouvelées de la société fiduciaire chargée de s'assurer de la véracité des comptes annuels, il est fort possible de supprimer cet élément. La commission est suffisamment compétente pour assumer pleinement cette charge. En résumé: gain de temps et d'argent. Ce profit atténuerait d'autres charges.

Nouveau sondage dont le résultat est respectivement:

- Remarque exacte.
- Accepté.
- Accepté.

c) Budget 1987.

**Décision:** Accepté.

d) Désignation des sections vérificatrices des comptes 1987.

**Décision:** Sion, Val-de-Ruz, Vallée de Joux.

e) Fixation de la cotisation 1988.

L'équilibre des comptes devient précaire. Il faut toutefois prendre en considération les efforts du nouveau caissier en charge. Dès lors, il est proposé de surseoir à tout changement de cotisation, avec réserve de faire paraître dans le journal avant la prochaine assemblée toute orientation qu'il serait nécessaire de prendre. Ce secteur sera étudié en profondeur.

**Décision:** Accepté.

Le président d'honneur relève avec satisfaction que les orientations prises au cours de cette réunion et déjà par le comité apportent la réponse à une lettre de l'ancien caissier, M. Auguste Merminod, dans laquelle il fait part de ses inquiétudes concernant les charges croissantes.

## 6. Adoption des rapports publiés dans le journal

Les sujets sont passés en revue, dont un retient particulièrement l'attention: le contrôle du miel.

Le nouveau préposé au contrôle félicite les membres de toujours plus requérir ce service. De 1985 à 1986, la progression est de 74,1 %. Cela exige un travail croissant.

Il soumet une procédure modifiant et rationalisant le système tout en conservant la qualité du contrôle.

- a) Bande de contrôle SAR (label), scellant le couvercle du récipient contenant le miel.
- b) Obligation à l'apiculteur d'apposer une étiquette sur tout récipient contenant du miel, avec mention du nom, adresse et numéro de matricule.
- c) Les taxes perçues sur les kilos contrôlés seraient maintenues. Aucune incidence négative.
- d) Les formules de récapitulation seront remplies par les responsables des sections et envoyées en trois exemplaires au responsable SAR. Ce dernier se chargera de vérifier et de répartir les formules:
  - un exemplaire au responsable de la section, accompagné d'un bulletin de versement déjà rempli;
  - un exemplaire au caissier central, pour comptabilisation après paiement;
  - un exemplaire archivé par le responsable SAR en cas de contestation ultérieure.
- e) Les mesures de densité faites au moyen du réfractomètre seront exécutées au niveau des fédérations. A celles-ci d'ac-

quérir les appareils selon leurs besoins.

- f) Les petits bocaux contenant les miels de référence seront fournis par les apiculteurs (60 centimes le bocal).

Conclusion :

Suppression de la numérotation de près de 50 000 étiquettes.

Après deux ans de stockage il n'est plus nécessaire de vider, de nettoyer et d'envoyer aux intéressés près de 600 bocaux d'échantillonnage.

Elimination d'erreurs administratives, par exemple les montants dus.

Au départ – seule difficulté aisément surmontable – l'étalonnage des réfractomètres.

Question :

Etes-vous d'accord d'appliquer ce système pendant un an à titre d'essai? Certains perfectionnements pourront être apportés ultérieurement.

**Décision :** Accepté.

## 7. Concours des ruchers

1986 – 10<sup>e</sup> circonscription, soit les sections des Alpes, du Chamossaire et du Pays-d'Enhaut.

Résultat :

1<sup>re</sup> catégorie: 5 médailles d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze.

2<sup>e</sup> catégorie: 5 médailles d'or.

Douze concurrents ont présenté 381 colonies au total.

Le jury a été très satisfait des ruchers présentés. Il se plaît en outre à relever la présence d'une femme au concours. Le cas n'est pas assez fréquent et cela mérite d'être signalé. Un grand bravo à la secrétaire de la section du Pays-d'Enhaut.

La médaille Vermeille, récompense suprême, offerte par les Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, a été décernée et remise à M. Pierre Dubois, de Bex.

M. P. Dubois remercie le jury et encourage vivement chacun à participer à ce concours.

Le responsable saisit cette occasion pour remercier à nouveau tous ceux qui ont collaboré avec lui durant ces examens.

En 1987, le concours se déroulera dans la 8<sup>e</sup> circonscription, à savoir les sections L'Abeille fribourgeoise, Le Lac, Avenches, Payerne, Basse-Broye et La Broyarde.

Le prochain concours aura la particularité d'englober deux cantons.

Pour mémoire, l'*Agenda apicole romand* mentionne le calendrier complet.

### **8. Renouvellement au comité des mandats de MM. Joseph Girard et Fernand Métrailler.**

Remarque: L'ordre du jour paru dans le journal de mars 1987 était mal libellé.

**Décision:** Réélus à l'unanimité.

### **9. Election au Comité central d'un délégué de la Société genevoise d'apiculture en remplacement de M. Philippe Laperrousaz, démissionnaire.**

Le président lit la lettre adressée le 7 février 1987 par la Genevoise, relative à la décision précitée.

Le soussigné – puisqu'il s'agit de lui – confirme que c'est pour des raisons exclusivement privées qu'il doit renoncer à son mandat. A son grand regret d'ailleurs. Il quitte non seulement des collègues, mais aussi des amis. Il souhaite néanmoins conserver un contact amical.

Puis le démissionnaire, par ailleurs président de la Genevoise, se fait un plaisir de présenter son successeur, M. Vital Casutt.

Les qualités de ce candidat sont telles que la décision ci-après est prise logiquement.

**Décision:** M. Vital Casutt est élu à l'unanimité membre du Comité central.

M. V. Casutt remercie l'assemblée et lui assure qu'il fera tout son possible pour honorer la confiance qui lui est accordée.

### **10. Honorariat**

M. Philippe Laperrousaz est proposé à cet honneur.

Le président rappelle que le candidat est entré au sein du Comité central en 1981. Il a assumé pendant un an la charge du secteur

Assurances, vols et déprédations, puis celle du secrétariat.

Bref! écourtons les éloges.

**Décision:** M. Philippe Laperousaz est élu membre d'honneur de la SAR.

Le soussigné, confus et heureux, remercie l'assemblée. En fait, il n'a fait que son devoir.

## 11. Demande de subventions des fédérations

Les sociétés de Lausanne et Val-de-Ruz ont informé le CC qu'elles ont l'intention de créer des ruchers-écoles et elles demandent quelle serait éventuellement l'aide financière que pourrait apporter la SAR.

Après débat et intervention de M. Hans Jutzi, il ressort que les cantons disposant d'une école d'agriculture avec un secteur réservé à l'apiculture bénéficient déjà d'une aide de la Confédération.

**Décision:** Refusée.

## 12. Apimondia

Projet de recevoir en 1995 ou 1999 le Congrès Apimondia en Suisse. Ce sujet, déjà évoqué il y a deux ans, a évolué depuis.

Le déficit estimé en valeur actuelle atteint 400 000 francs. Il pourrait être épongé par les apports des instances fédérales, commerciales, touristiques et par le franc qu'apporterait chaque année chaque apiculteur (ce procédé est déjà appliqué par les membres de la VDSB et STA; ils disposent à ce

jour d'un montant approchant 35 000 francs).

Nos collègues suisses alémaniques et tessinois attendent que nous accrochions notre wagon au train déjà formé.

**Décision:** Oui à la venue du Congrès Apimondia en Suisse, avec mise de fonds de 1 franc par an de chaque apiculteur.

Mandat est donné à M. Jean-Paul Cochard d'étudier un projet de base.

## 13. Vœux des sections

Les vœux ont paru dans le journal de mars 1987, pages 63 et 64.

### a) Journal

Ne faisons pas de «nombri-lisme». Gardons un œil ouvert sur tout ce qui se passe autour de nous. Certains membres ne sont pas abonnés aux revues étrangères.

Rappelons qu'un exemplaire de notre journal revient à 1 franc, frais d'expédition, port compris.

Les membres qui s'abonnent aux revues étrangères payent trois à quatre fois plus (valeur en argent suisse bien entendu). Compte tenu de ce dernier point, notre rédacteur se fait fort, à valeur égale, de donner une autre prestance à notre mensuel. Nombreux sont ceux qui sont de cœur avec lui. Quand le chorus sera-t-il atteint?

### b) Concours des ruchers

Il est possible que le jury consacre plus de temps aux concours. Toutefois, cela serait facturé aux intéressés. A eux de décider.

Le jury serait très sensible aux nouveautés qui seraient présentées, pour autant qu'elles soient de vraies nouveautés.

c) Miel

Le CC a déjà noté les remarques. Des études sont en cours, tant sur la qualité que sur les prix offerts à l'apiculteur.

M. Paul Sergy, directeur de l'UCAR, fournit les explications concernant le marché du miel en Suisse. De son achat à son écoulement.

La production indigène correspond aux 45% de la consommation totale de notre pays. Le solde est importé.

Consommation moyenne en Suisse: 1,1 à 1,4 kg par habitant.

Encourageons la promotion du miel.

Dans les grandes surfaces il est remarqué que sur vingt miels exposés, un seul est de production indigène.

En général les jeunes ménages achètent les miels bon marché. Le facteur économique ne peut être ignoré.

d) Section apicole

Le CC a déjà informé les instances concernées.

Les autres vœux rejoignent des études entreprises par le CC ou sont en cours de réalisation.

## 14. Propositions individuelles et divers

M. G. Fragnière demande où prélever le déficit budgété.

**Décision:** Déficit à prélever dans le compte Fonds de propagande.

M. Bula souhaite qu'on donne une autre ouverture au journal. Un avantage en entraîne d'autres. Donner c'est aussi recevoir.

L'ordre du jour s'achève. La parole est donnée à M. Hans Jutzi.

M. H. Jutzi rappelle les nécessités d'une restructuration des services fédéraux et des avantages qui en découleront.

De plus il souligne les soins qu'il faut apporter au miel et à sa commercialisation. Il souhaite une excellente année apicole.

Il est 13 h. 10; le président propose de suspendre la séance et de passer à table. Un repas particulièrement réussi réjouira tous les participants (131 au total).

Trois conférenciers sont réservés pour le dessert.

M. Georges Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie, avec son humour et sa verve habituelle, compare les problèmes de sa région et de la nôtre. Ils sont en définitive semblables.

M. G. Fivel reste très positif face à la varroase, dont les mesures de lutte sans produits toxiques apparaissent à l'horizon.

En conclusion, une confiance tonique.

M. Karl Wyder représente la VDSB.

En saluant chacun, M. K. Wyder rappelle que le président d'honneur, M. Robert Bovey, est

également membre d'honneur d'Apimondia.

M. K. Wyder apporte aussi les amitiés de nos collègues du Haut-Valais. Il se plaît à souligner les excellents contacts entretenus avec les apiculteurs romands.

En tant que secrétaire de la FSSA, il se réjouit des futurs contacts qu'il aura avec M. J.-P. Cochard pour étudier le projet d'Apimondia en Suisse.

Il signale que la FSSA est favorable à l'emballage de verre pour le miel, de préférence à tout autre contenant.

Enfin, il formule ses meilleurs vœux pour la prochaine saison apicole.

Le D<sup>r</sup> Marco Bosia, président de la Société tessinoise d'apiculture, est heureux de constater que tout bouge: la volonté de chaque société de prendre bien en main les différents postes, à savoir la qualité des miels, leur commercialisation, l'organisation, etc.

Les échanges d'informations à tous niveaux.

L'étude de la venue en Suisse d'Apimondia.

En conclusion, un bilan très positif.

Il est 15 heures.

Avant de conclure, le président félicite de leur présence MM. Georges Matthey, 93 ans, membre d'honneur, et Louis Gay, dans sa 90<sup>e</sup> année.

En formulant ses vœux pour l'année à venir, il fixe déjà le rendez-vous de la prochaine assemblée, le 20 mars 1988, au même endroit.

C'est l'heure des séparations, joyeuses d'ailleurs. Les participants ont assisté à une journée menée avec un dynamisme et un pragmatisme indéniables par notre jeune président (il est le benjamin des membres du CC).

Tout concourait à la réussite de cette réunion: c'était le premier jour du printemps et le soleil, éclatant, était au rendez-vous.

**Le secrétaire:  
Ph. Laperrousaz**

## À VENDRE

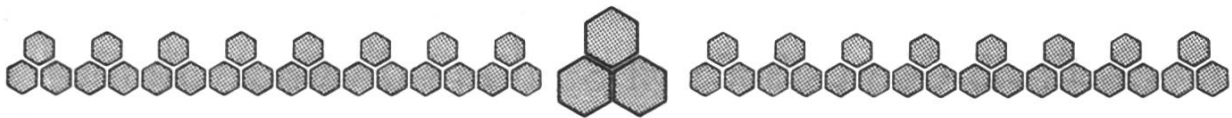
25 ruches DB, système Bassin, pour cause de manque de place.

**F. Henry**  
Acacias 7, 1023 Crissier  
Tél. (021) 34 12 50

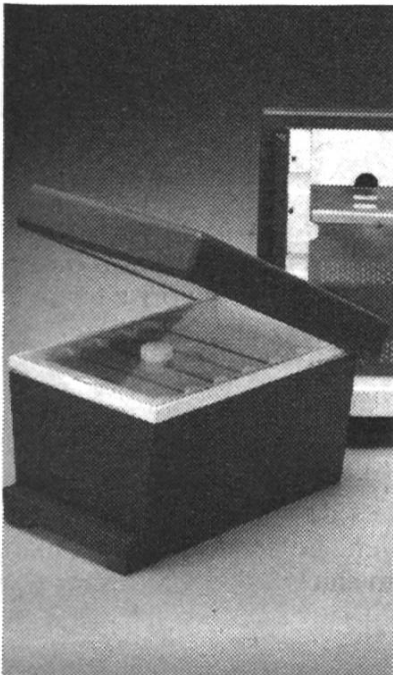
## À VENDRE

beaux nucléis, sur 4-5 cadres.

**Jean-Philippe Gerber**  
Tél. (021) 35 93 64  
(heures des repas)



## BIENEN-MEIER vous facilite l'élevage de reines.



**Par exemple:  
avec la nouvelle ruchette  
de fécondation MEIKA**

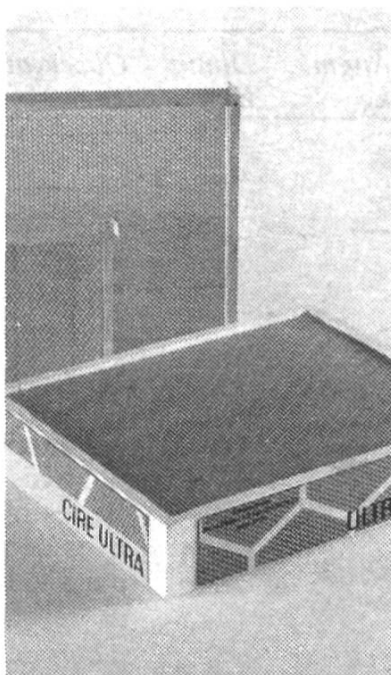
Elle se distingue par sa légèreté, son extrême résistance aux intempéries et son prix avantageux.

Ses principaux avantages:

- Spacieuse, d'où surface optimale de couvain
- Contrôle plus aisé de la fécondité et de la qualité de la reine
- Système à bâtisses chaudes
- Facilité de transfert du couvain
- **Nouveau: Couvre-cadres transparent percé de trous assurant une aération parfaite et évitant l'étouffement des abeilles**

**et  
avec cires gaufrées ULTRA**

car il est prouvé que sur les rayons ULTRA de BIENEN-MEIER, les reines ont une meilleure propension à la ponte et manifestent une plus grande productivité



**et  
avec la pâte candi  
CASTAFLORED**

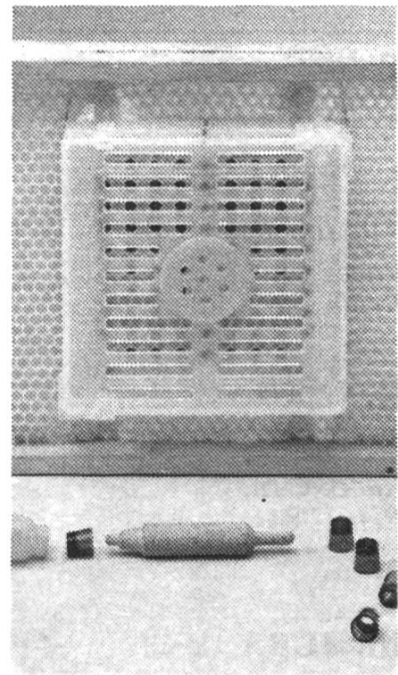
préparée d'après les directives du «Schweizer Bienenvater». Le candi CASTAFLORED est livrable soit en paquets de 2 kg soit en cartouches de 650 g

**et  
avec la nouvelle pelle à  
abeilles,**

pour le remplissage rapide de la ruchette de fécondation (contenance 130-150 g d'abeilles)

**et  
avec de nombreux autres  
articles pour l'élevage de  
reines**

- Equipement JENTER pour l'élevage de reines
- Cadre-support VENUS
- Ruche pépinière COMBI
- Haussette d'élevage CALDOR
- Equipement pour le marquage des reines (couleurs, etc.)



**Le catalogue 1987 de  
BIENEN-MEIER vous donnera une  
foule d'autres renseignements  
utiles.**

**GRATIS**

Veuillez me faire parvenir gratuitement et sans engagement:

1 catalogue **BIENEN-MEIER**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Veuillez cocher ce qui convient et envoyer ce coupon à:

**BIENEN  
MEIER KÜNTEN**

5444 Künten (AG) Tel. 056 96 13 33

